

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN PRATIQUE DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT ET
DES MESURES TOUCHANT LE PLAN DE RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR L'ANNÉE 2009

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET DES ACQUISITIONS

1. Les acquisitions, travaux et activités consistent en la participation à l'achat de véhicules à faible taux d'émission (électrique, hybride ou autre) ou d'équipements auxiliaires à installer sur certains véhicules et autobus et à l'amélioration du système de distribution de carburant Gasboy et au traitement des données recueillies de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'en la participation à des projets d'efficacité énergétique au niveau des immeubles de même qu'en la réalisation de projets visant à promouvoir les modes de transport actifs et alternatifs (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, auto-partage) et en l'optimisation des systèmes de captage des biogaz des lieux d'enfouissement et en la réalisation d'études de leur gestion et en la réalisation de plusieurs campagnes de sensibilisation. L'ensemble de ces acquisitions, travaux et activités seront utilisés pour des compétences d'agglomération.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux, des acquisitions et des activités décrits à l'article 1 est la suivante :

1° participation à l'acquisition de véhicules à faible taux d'émission (électrique, hybride ou autre) ou d'équipements à installer sur certains véhicules et autobus de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre :	80 000 \$
2° participation à l'amélioration du système de distribution Gasboy et au traitement des données recueillies :	80 000 \$
3° participation à des projets d'efficacité énergétique au niveau des immeubles :	90 000 \$

4° optimisation des systèmes de captage des biogaz des lieux d'enfouissement ou réalisation d'études relatives à la gestion des biogaz :	65 000 \$
5° réalisation de projets visant à promouvoir les modes de transport actifs et alternatifs tels la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage et l'auto-partage :	55 000 \$
6° réalisation de plusieurs campagnes de sensibilisation :	25 000 \$
7° divers et imprévus :	20 000 \$
TOTAL :	415 000 \$

CHAPITRE II

PERSONNEL D'APPOINT

SECTION I

DESCRIPTION DU PERSONNEL D'APPOINT

3. L'engagement du personnel d'appoint est nécessaire pour la coordination et la réalisation des travaux de mise en application du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût du personnel d'appoint décrit à l'article 3 s'élève à 85 000 \$.

Sous-total : 85 000 \$

TOTAL : 500 000 \$

Annexe préparée le 2 avril 2009 par :

Sylvie Verreault
Conseillère en environnement
Service de l'environnement